



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE**

Fresnes, le 9 décembre 2021

**DIRECTION INTERREGIONALE  
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS**

LE DIRECTEUR INTERREGIONAL

Affaire suivie par la Mission d'appui et de conseil

Le directeur interrégional des services  
pénitentiaires de Paris

au

Directeur de l'administration  
pénitentiaire

**Objet** : Bilan des États Généraux de la Justice sur le ressort de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris Ile-de-France

La DISP de Paris Ile-de-France s'est pleinement investie dans la consultation nationale dite des États Généraux de la Justice (EGJ) lancée afin de permettre aux citoyens, partenaires et professionnels de la Justice de débattre des questions essentielles en matière de Justice.

S'agissant du premier volet de la contribution pénitentiaire consistant en la distribution de questionnaires aux personnes détenues, afin de favoriser et mobiliser au mieux les personnes détenues, leur diffusion a été accompagnée de la mise en place « d'article 29 » ayant vocation à expliciter la démarche auprès de l'ensemble de la population pénale.

À l'issue, 1710 questionnaires ont été recueillis aux fins d'exploitation par le prestataire privé auprès des EGJ chargé de les synthétiser, soit plus de 18% des questionnaires perçus nationalement (9406).

Si 13,42 % de la population pénale francilienne écrouée a restitué un questionnaire complété, les établissements pénitentiaires ont souligné la difficulté liée au court délai imparti pour la distribution et collecte de ces questionnaires, étant précisé que ce délai coïncidait avec les vacances scolaires, privant ainsi l'administration pénitentiaire du soutien de l'Éducation nationale. Il est également regrettable que le prestataire privé n'ait pas été sollicité aux fins d'exploitation des questionnaires en langues étrangères.

En ce qui concerne le second volet de la contribution pénitentiaire aux EGJ, je vous confirme que suite à la désignation par la DAP des sites de la Maison d'arrêt de Fleury Mérogis (MAFM) et du SPIP de Seine et Marne (SPIP77) des groupes de réflexion composés comme suit ont été constitués :

**DISP**

3, avenue de la Division Leclerc  
B.P. 103 – 94267 FRESNES Cedex

## MAFM (soutenu par le SPIP 91)

1. Représentant du personnel
2. Surveillants quartiers spécifiques (QER / UDV)
3. Surveillants QMAF / quartier mineur
4. Professionnels travaillant auprès du public écroué condamné/ prévenu
5. Partenaires du travail (concessionnaires)
6. Partenaires judiciaires (avocats / SEP / SAP)
7. Partenaires institutionnels (santé, éducation nationale, Pôle emploi, mission locale)
8. Préfecture / Mairie / pompiers / gendarmerie
9. DDD / Assesseurs extérieurs / visiteurs de prison / aumôniers
10. Rencontre avec des familles, association, famille
11. Associations solidaires (secours catholique; Emmaüs, Croix rouge...)

## SPIP de Seine et Marne :

1. Probationnaires : constitution d'un échantillonnage représentatif de 199 PPSMJ (entretiens en collectif/individuel-95% d'hommes interrogés et âge moyen 38 ans)
2. Personnels (DPIP, CPIP, personnel administratif, binôme de soutien, psychologue, ASS, surveillants)
3. Partenaires : judiciaires, institutionnels, associatifs
4. Rencontre avec des familles
5. Représentants du personnel

Dans une perspective de méthodologie disruptive et de décloisonnement des sites conduisant une consultation en présentiel, l'ensemble des groupes ont été dotés d'un animateur et secrétaire choisis parmi les cadres de la structure désignée et soutenus par ceux des autres structures (EP et SPIP) voire du siège de la DISP. Il est à noter que certains groupes ont exprimé leur souhait grandissant de maintenir de telles consultations des agents.

La MAFM a organisé 14 ateliers, le SPIP 77 : 15, et les autres structures 18, soit 47 ateliers au niveau de l'inter-région entre le 22/10/2021 et le 26/11/2021.

Après analyse des comptes rendu des groupes de réflexion, je souhaite souligner certaines thématiques récurrentes :

- **La valorisation et attractivité des métiers pénitentiaires.** Les groupes de travail réunis par la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis ont unanimement exprimé la nécessité de promouvoir largement le métier de surveillant pénitentiaire, que ce soit aux travers des médias ou via la création d'un guide pratique de la Justice. Une telle campagne de communication doit s'accompagner de l'octroi de moyens financiers adaptés afin de permettre une réelle valorisation de cette voie. Le SPIP 77, quant à lui, souligne la nécessaire communication positive sur les métiers pénitentiaires, les missions, en apportant une visibilité concrète et tangible sur la pertinence et l'efficacité de la probation (avec des chiffres, des études, des éléments de langage).

Valorisation allant de pair avec attractivité, l'augmentation des effectifs participerait également à l'amélioration des conditions de travail (horaires, prises en charge psychologiques, gardes d'enfant, transition numérique etc), clé essentielle à la fidélisation au long terme des agents. La question des statuts a été abordée tant en EP (catégorie B des surveillants) qu'en SPIP (reconnaissance d'un statut supérieur aux DPIP), étant précisé sur cette dernière structure l'absence actuelle d'organigramme de référence a été qualifié de préjudiciable.

- **La formation.** La formation des CPIP a été aussi abordée, une nécessaire mixité MO/MF doit être respectée dans les stages pour enrichir la connaissance du partenariat des CPIP affectés en MF. Le développement du référentiel des pratiques opérationnelles (RPO) doit être assuré.

- **Communication interservices.** La nécessaire acculturation entre professionnels a été au cœur de l'atelier regroupant le partenariat institutionnel (médical, éducatif et d'insertion professionnelle) au cours duquel la nécessité d'exploiter de manière optimale les CPU a été également abordée. L'atténuation de l'opacité entre administration pénitentiaire et services médicaux en détention permettrait de renforcer la réactivité des soins et la rapidité de prise en charge par les unités de soins et une éventuelle orientation vers un établissement adapté.

Si le partenariat culturel souligne la bonne coopération avec les établissements, les assesseurs des CDD sont eux en demande d'une veille juridique. La mise en place de rencontres entre les nouvelles promotions de personnels et les partenaires est positivement accueillie, nourrissant le souhait qu'elles soient étendues. La nécessaire généralisation des accueils collectifs des personnes détenues est abordée.

Il résulte également des comptes rendus des ateliers que les efforts engagés pour la promotion de la réinsertion en milieu fermé (journée continue, formations professionnelles, baccalauréats professionnels pour les mineurs) doivent être associés à une communication renforcée entre l'administration pénitentiaire et ses partenaires.

- **Les moyens à disposition de l'administration pénitentiaire.** L'allocation de moyens financiers plus importants pourrait également profiter à l'immobilier pénitentiaire tant par la construction de nouvelles structures que par la rénovation des établissements existants et permettant leur adaptation aux spécificités des personnes qu'elles accueillent. À ce titre, la restitution souligne que l'architecture des établissements doit épouser les contraintes des quartiers spécifiques, assurant une étanchéité protectrice du reste de la détention. La spécialisation de ces quartiers spécifiques ainsi que leur philosophie pluridisciplinaire doivent pouvoir irriguer l'organisation générale des établissements. L'organisation immobilière des SPIP doit aussi être redimensionnée avec de nouvelles amplitudes d'ouverture, des lieux de permanence et le déploiement des plateaux techniques. Le développement de postes ciblés santé, hébergement, emploi permettrait de pallier les carences du droit commun.

Les groupes ont également largement exprimé leur souhait que les métiers, tant en EP qu'en SPIP, s'imprègnent de l'innovation, la recherche et l'expérimentation. Le SPIP 77 souligne que les moyens de digitalisation et de dématérialisation complètes doivent être développés, notamment les moyens de communication entre le SPIP et les usagers (réseaux sociaux, SMS...).

Ce même groupe a insisté sur l'utilité de valoriser les peines de probation, notamment le TIG pédagogique. Il est nécessaire d'œuvrer à la lisibilité de la probation, incitant ainsi les magistrats à prononcer moins de peines d'emprisonnement ferme. Le SPIP doit pouvoir réaliser un véritable contrôle avec, par exemple, des déplacements sur site qui permettraient aussi de créer un lien avec l'environnement familial.

- **La simplification du langage juridique** autoriserait une meilleure compréhension du monde de la justice et de ses décisions, et notamment des délais souvent très longs avant qu'un verdict ne soit prononcé. Facilitant les démarches administratives, cette simplification participerait également à donner du sens à la peine. Les familles interrogées soulignent les difficultés d'accès à l'information entre la garde à vue et l'arrivée en détention. La nécessité de raccourcir les délais entre la phase de jugement et la mise à exécution de la peine est signalée, un recours trop systématique à l'obligation de soin est aussi souligné par les probationnaires. L'avis du SPIP semble encore insuffisamment pris en compte dans le prononcé des décisions.
- L'équipe de direction de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis a débattu des **enjeux liés à son gigantisme face à la nécessaire prise en charge individualisée des personnes détenues**. Les avantages de la sectorisation de l'établissement ont été relevés, tout autant que la valeur ajoutée des équipes dédiées et de la formation continue dispensée par des cadres de proximité. Enfin, la plus-value de l'implication des personnels pénitentiaires dans les instances pluridisciplinaires a été notée.

- De son côté, le SPIP 77 a tracé les contours du schéma organisationnel du SPIP de demain, permettant de gagner en expertise en spécialisant les postes.

En complément des deux sites choisis pour œuvrer en présentiel, d'autres structures de la DISP Paris Ile-de-France se sont portés volontaires pour débattre des problématiques suivantes :

- Comment renforcer l'attractivité des métiers pénitentiaires et accompagner leur évolution ?

Le Centre pénitentiaire de Fresnes a souhaité travailler sur les conditions de travail des agents des greffes pénitentiaires à la lumière de la surpopulation carcérale et de l'augmentation de la gestion de dossiers spécifiques. La restitution de ce travail me semble aller dans le même sens que les échanges collectifs produits par le réseau des référents interrégionaux greffe en lien avec le chef de projet Quali'greffe en ce qu'elle met notamment en avant la nécessaire professionnalisation des agents des greffes pénitentiaires ainsi que l'opportunité de créer une filière greffe spécifique et de concevoir une formation au sein de l'École Nationale des Greffes de Dijon.

Le Centre pénitentiaire de Meaux Chauconin Neufmontiers s'est concentré sur les leviers de valorisation de la profession de surveillant pénitentiaire et les attentes, en tant que jeune surveillant, de l'action de l'administration pénitentiaire et de la Justice. Les débats ont permis d'interroger les dispositifs de fidélisation, les possibilités d'évolution, le rôle de la hiérarchie dans l'organisation des plannings et le nécessaire renforcement de la formation notamment en ce qui concerne les techniques d'intervention et la sécurité incendie. En effet le manque d'exercices pratiques nourrit des inquiétudes et un manque d'assurance dans les pratiques professionnelles des stagiaires interrogés au sein de la Maison d'arrêt de Seine Saint Denis lors d'un atelier sur le même thème.

Le SPIP 94 a constitué un groupe de DPIP qui s'est interrogé sur la fidélisation des personnels d'encadrement des SPIP en évoquant leur statut, leurs perspectives d'évolution, la reconnaissance au sein de l'administration pénitentiaire et leurs difficultés. L'antenne milieu ouvert du SPIP 91 a également constitué un groupe soulignant l'importance de renforcer la place du SPIP notamment comme interlocuteur concourant à la sécurité publique et faisant le lien entre milieu ouvert et fermé. La pluralité de logiciels informatiques et la question du recrutement des agents a été notée.

Deux groupes constitués au SPIP 92 ont insisté sur la communication entre personnels d'insertion et probation et personnel de surveillance comme vecteur de rapprochement entre agents, l'importance de fluidifier les échanges avec les magistrats et de valoriser et harmoniser les bonnes pratiques. La question des moyens humains et matériels a été évoquée tant par le groupe DPIP que le groupe composé de CPIP.

Au niveau interrégional, deux groupes de réflexion (ARPEJ et ERIS/Cyno) se sont réunis pour étudier les leviers qui permettraient de renforcer l'attractivité de ces filières spécifiques. Le groupe ARPEJ, tout en regrettant le nombre de demandes de détachement au sein de la police municipale, a mis en avant des propositions d'actions de fidélisation tant financières (primes) que matérielles (évolution et modernisation de l'équipement). Le groupe ERIS/Cyno a discuté de la doctrine d'emploi les concernant, souligné la reconnaissance appréciable des partenaires et interrogé l'opportunité d'étendre aux agents pénitentiaires certaines compétences de police judiciaire. La féminisation de ces filières spécifiques a également été évoquée.

La restitution du groupe de travail mis en place au sein de la maison centrale de Poissy et du SPIP 95 préconise la mise en place d'un service d'accompagnement professionnel des agents pénitentiaires tant individuel, en travaillant sur leurs compétences et aspirations professionnelles, que collectif à l'échelle d'un service en capitalisant sur l'intelligence collective et faisant émerger de bonnes pratiques. Ce service de coaching et groupe d'analyse de la pratique a vocation à soutenir ses agents de manière personnalisée tout en mobilisant et réinvestissant l'ensemble des outils à sa disposition.

- L'administration pénitentiaire comme objet social - comment impliquer davantage la société civile et assurer une meilleure visibilité des missions et métiers de l'AP

Sur ce point, un groupe de réflexion constitué du SPIP 75 et du centre pénitentiaire de Paris la Santé a proposé des axes d'amélioration et fluidification des échanges et interactions avec la société civile. En effet, face au constat d'une méconnaissance des milieux pénitentiaires (tant ouvert que fermé), la restitution du groupe insiste sur l'indispensable communication vers l'extérieur (via des formations, des portes ouvertes ou campagnes d'information) et la création de partenariats et de liens institutionnels. La nécessité de modifier la vision des personnes placées sous main de justice par la société civile a également été évoquée.

Le SPIP 93 s'est exprimé sur la reconnaissance de la place du SPIP via une communication positive autour des métiers de la filière insertion et probation et a proposé des axes d'amélioration de la prise en charge des personnes placées sous main de justice (favoriser le qualitatif sur le quantitatif) en réajustant à la hausse les moyens RH et matériels.

- Quelles perspectives pour l'administration pénitentiaire face aux réalités géographiques, administratives, politiques et judiciaires

Le Centre pénitentiaire Sud-Francilien s'est interrogé sur les conséquences qu'entraîne l'éloignement géographique des établissements des centres-villes tant pour les personnels pénitentiaires que pour les familles de personnes détenues au regard du maintien des liens familiaux. De cette consultation ressort notamment d'une part, la nécessaire conclusion de partenariats avec les pouvoirs publics ayant vocation à améliorer les conditions de vie et modes de garde des agents et d'autre part, l'importance de consolider un réseau de transports desservant efficacement l'établissement. L'EPM de Porcheville s'est également penché sur cette interrogation en y rattachant la question de la réinsertion, favorisée lorsque l'établissement pénitentiaire se situe en centre-ville, et de la fidélisation des agents, tout en soulignant que la ruralité de certains établissements pénitentiaires peut se justifier pour certaines structures sécuritaires.

À la lumière de la diversité croissante de missions confiées à l'administration pénitentiaire et au regard du sous-effectif RH, le Centre pénitentiaire de Fresnes a réuni un groupe de réflexion qui s'est interrogé sur l'opportunité d'externaliser certaines missions et renforcer le recrutement de contractuels. Ce groupe s'est également interrogé sur les perspectives d'évolution et pistes d'amélioration des gestions publiques et déléguées face à l'hétérogénéité du parc immobilier pénitentiaire.

Enfin, le siège de la DISP, dans le cadre d'un groupe animé par le Directeur interrégional adjoint, a travaillé sur la thématique suivante : la diversification constante des missions attribuées à la DISP conjuguée à la hausse attendue du nombre d'établissements sur le ressort et enfin l'augmentation ininterrompue du nombre de PPSMJ interrogent sur la question de l'éventuelle départementalisation du ressort de la DISP. L'opportunité de la création de délégués régionaux dans les départements franciliens de grande ampleur a été questionnée : la Seine et Marne et les Yvelines, par exemple, au sein desquels quatre à cinq structures pénitentiaires sont situées. Il en ressort la suggestion de créer un référent, interlocuteur de proximité, chargé de coordonner les différentes structures de tels départements.

Je vous joins l'ensemble des restitutions des groupes de travail franciliens qui témoignent d'un débat constructif interrogeant l'existant, valorisant les pratiques et dégageant des marges de progrès. L'objectif de ces groupes de travail d'entamer une réflexion collective sur des thématiques pluridisciplinaires et ainsi de faire naître une vision commune pragmatique reprenant les différents enjeux régionaux me semble ainsi rempli.

*Je souligne la richesse de ces contributions et l'engagement exceptionnel des équipes.*

Le directeur interrégional

Stéphane Scotte

